

DISCOURS RENTREE SOLENELLE 2018

30 novembre 2018

« Les maux économiques et sociaux dont notre monde est affligé ne sont que trop réels – tout comme la nécessité de faire en sorte que la mondialisation profite à tous les peuples, en ancrant la nouvelle économie mondiale dans une société mondiale qui repose sur des valeurs globales communes de solidarité, de justice sociale et de respect des droits de l’homme ».

C’est dans ces termes que Kofi ANNAN s’est exprimé lors de l’Assemblée générale de l’ONU, le 24 septembre 2001.

Solidarité, justice sociale, respect des droits de l’Homme et de la défense,

Autant de principes qui, en cette journée de Rentrée Solennelle, nous réunissent tous.

Il nous incombe d’être les précurseurs, les messagers d’un souffle novateur en cette année, témoin du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, celui de la célébration du centenaire de l’armistice de la Grande Guerre.

Nous demeurons imprégnés de ces principes essentiels, de conscience, d’humanité et de solidarité qu’induit notre serment d’avocat.

Le Vice-Bâtonnier Basile ADER et moi-même, les membres du Conseil de l’Ordre, réformons en profondeur notre Ordre qui se doit de préserver nos traditions et nos valeurs tout en avançant notre avenir.

AINSI,

La soirée du Bâtonnier qui couronne la Rentrée Solennelle n'est plus réservée à quelques privilégiés de notre barreau.

Elle est ouverte à tous.

Elle suppose que ceux qui y participent, y contribuent financièrement afin qu'un deuxième Bus de la Solidarité voit le jour destiné à sillonner notre capitale, à la rencontre des plus démunis, à l'écoute bénévole et bienveillante de ceux pour lesquelles franchir le perron d'une mairie, d'un Tribunal relèvent d'une démarche impossible à affronter.

Cette rentrée Solennelle incarne l'**unité** de notre profession qui s'exprime **enfin** d'une seule et même voix : CNB, Conférence des Bâtonniers, Barreau de Paris, travaillant mobilisés TOUS ENSEMBLE dans l'intérêt de notre profession, de la JUSTICE.

Qu'il me soit permis ici de remercier leurs représentants respectifs.

Cette Rentrée Solennelle s'inscrit sous le signe de la SOLIDARITE.

Cette solidarité qui symbolise Accès au Droit et à la Justice pour tous.

Accès au droit, justice pour tous !

Nous y sommes viscéralement attachés !

Madame le Garde des Sceaux, vous connaissez ma profonde estime, ce dont vous ne sauriez douter.

Il ne tient qu'à vous de nous entendre, nous RASSURER, alors même que nous savons tous que modernisation et numérique doivent TOUJOURS rimer avec Humanité.

Ce projet de loi laisse craindre une justice sans avocats, sans citoyens et sans juges.

Les avocats, vous le savez, s'inquiètent de réformes telles que :

- La révision des pensions alimentaires, fixées par un juge, dont la modification du jugement serait laissée à l'appréciation du directeur de la Caisse d'allocations familiales ;
- La régression des droits de la défense et des victimes ;
- La dématérialisation de la procédure pénale, et notamment des notifications des droits au gardé à vue ;
- L'expérimentation élargie à CINQ régions administratives d'une nouvelle organisation de cours d'appel spécialisées, soit 12 à 15 Cours d'appel ;
- La fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instances en une seule juridiction et des greffes avec ceux des Conseils de Prud'hommes, portant ainsi atteinte à la justice de proximité ;
- L'expérimentation du tribunal criminel départemental.
- La réforme de la Justice des mineurs par voie d'ordonnances.

Nous craignons une justice inaccessible qui ne résoudra pas l'engorgement de certaines de nos juridictions et les délais d'attente, tout au contraire.

Les victimes devront attendre dorénavant 6 mois afin de connaître la suite qui sera donnée à leur plainte.

Ne faut-il pas renforcer les passerelles et cesser d'écarter l'avocat qui est un facilitateur dans le cadre du traitement des dossiers ?

Ne croyez pas que nous ne soyons pas favorables au virage de l'ère numérique, ce que vous dénommez le « Cœur du réacteur ». Bien au contraire :

➤ **Nous l'avons d'ores et déjà épousé**

Nous avons réussi à favoriser et à encourager l'innovation,

A faire en sorte que les avocats soient les acteurs du changement du numérique au sein de notre profession : le RPVA, la plateforme Avocat.fr 1ere legaltech en France, l'incubateur du Barreau de Paris, précurseur, lancé il y a maintenant plus de cinq ans.

Aujourd'hui, le défi est gagné.

L'incubateur du Barreau de Paris incube physiquement de jeunes pousses, des start up composées majoritairement d'avocats ; favorise et assure la promotion de l'innovation au sein de la profession d'avocats, développe des projets et des outils numériques pour les justiciables et les avocats.

En incubant des legaltechs, nous épousons le virage numérique tout en combattant certaines d'entre elles qui ont investi le marché du droit au détriment des justiciables car elles ne répondent pas à nos exigences d'expertise, de déontologie et d'assurance.

Avec le LAB EFB que nous avons créé avec Pierre Berlioz, directeur de l'EFB, nous œuvrons pour que les élèves avocats et les avocats se voient doter du maximum d'outils numériques.

Mais notre souci est, tout en développant le numérique, la dématérialisation civile et pénale, de veiller à ce que le justiciable ne

se transforme pas en simple usager, ne perde pas au passage ses droits, ne soit pas écarté du temps du procès auquel il doit légitimement prétendre et ce faisant, avoir accès et rencontrer son juge.

Hier, s'est tenue la deuxième édition de « VENDOME TECH », réunissant les différents professionnels du droit au cours de laquelle nous avons signé les statuts du réseau national des incubateurs.

Je maintiens toutefois qu'il y a une limite à l'émergence de l'ère numérique alors même que 17% des foyers n'ont toujours pas de connexion à Internet, soit 10 millions de français !

Cette limite est également faite d'humanité, l'avocat doit se réinventer tout en demeurant le garant indéfectible des libertés.

Une solution pour simplifier et accélérer les procédures consisterait à conférer à **l'acte d'avocat** force exécutoire, notamment dans le cadre des procédures de divorce et des médiations.

Il y va de la reconnaissance de notre légitimité et de nos missions de service public que nous assurons chaque jour.

➤ **Comme nous l'avons longuement évoqué hier après-midi,**

Nous nous ouvrons encore davantage à l'international !

Nous faisons rayonner notre droit et nos cabinets au-delà de nos frontières.

Paris - une des villes les plus attractives du monde - doit être plus que jamais, grâce à nous : « *Paris Place de droit, de l'arbitrage, des MARL et du numérique* ».

Nous avons, sous l'impulsion du Président CANIVET et de notre Président de la République, sous votre égide, Madame le Garde des Sceaux, rédigé avec la DACS et signé avec Madame Chantal ARENS, Premier Président de la Cour d'appel de Paris, et Monsieur Jacques MESSINESSI Président du Tribunal de Commerce de Paris, le 7 février dernier, deux protocoles portant création des chambres commerciales internationales qui sont d'ores et déjà opérationnelles.

Ces chambres internationales contribuent à promouvoir l'attractivité de l'économie par le droit, l'attractivité du droit et de la justice.

Saluons également la création du Pôle économique par le Président HAYAT au sein du TGI de Paris.

Paris va également être le siège de la « *Division centrale de la Juridiction européenne des brevets* », la JUB, qui, nous l'espérons, sera installé à terme au sein de notre Palais de Justice.

Enfin,

Paris va accueillir « *L'Autorité bancaire européenne* », en mars 2019.

Alors même que l'accord sur le départ du Royaume-Uni vient d'être ratifié par l'Union Européenne, et qu'il revient à Theresa MAY de convaincre le Parlement britannique dans les prochaines semaines,

La France, tout en regrettant le départ d'un Etat de l'Union Européenne, ne peut qu'en envisager les retombées positives sur les plans juridiques, économiques, bancaires, **tout en veillant à ses avocats tant français en Angleterre, qu'anglais en France.**

➤ La compétitivité de notre droit est renforcée par l'espace numérique dédié aux modes amiables

Les modes alternatifs de règlement des litiges (MARL), sont en plein essor, qu'il s'agisse de la médiation, du droit collaboratif, de la procédure participative ou de l'arbitrage.

Afin que les avocats s'en emparent davantage encore,

Le Barreau de Paris a mis en place « *L'espace des modes amiables* » et a créé à l'attention des justiciables une **plateforme des MARL** qui sera en ligne d'ici la fin de l'année.

L'accès au droit, c'est aussi cela : des outils garants de gain de temps, générateurs de coûts moins élevés.

Nous avons également institué une plateforme dédiée au recrutement des candidats futurs avocats missionnés. Les missions de l'Ordre sont en effet nombreuses : gestion du tableau, déontologie, fixation des honoraires, arbitrage, service social, aide aux confrères en difficulté...

Avec la Commission « *Réforme et modernisation de l'Ordre* », nous avons procédé à des appels à candidatures ciblées pour nos « *Avocats missionnés* ».

C'est dire que nous avons instauré une transparence essentielle à la modernisation de notre Ordre tout y en associant les membres de notre barreau.

§ Cette modernisation rime avec refonte de l'enseignement dispensé à l'Ecole de Formation du Barreau, dont Jean Michel Darrois est le Parrain, et le défenseur des droits, Jacques Toubon, le futur parrain

Un enseignement exclusivement professionnalisant, ancrée dans les réalités de la vie économique, entrepreneuriale de notre pays et l'interprofessionalité.

Ne perdons jamais de vue que l'Ecole est un lieu de transmission de savoir et de valeurs.

➤ **UN BARREAU EN FAVEUR DE L'EGALITE, DE LA PARITE ; UN BARREAU EN LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Aborder les Droits des Femmes nécessite que nous évoquions tant l'existence de ce plafond de verre qui constitue un obstacle à l'Egalité entre les Hommes et les Femmes que les violences dont elles sont les victimes.

Force est de constater que notre barreau est composé de 54% femmes.

Force est de déplorer qu'en moyenne, les femmes gagnent 51% de moins que les hommes, à compétences égales.

Les femmes ne représentent que 32% des associées dont 20% seulement au sein des cabinets d'affaires et des plus grandes structures.

La proportion de femmes collaboratrices s'élève à 60% !

Il convient également de mettre un terme aux discriminations, aux mauvais traitements dans le cadre de la collaboration libérale et des

stages, des ruptures de contrat abusives lorsqu'une femme annonce sa future maternité.

Notre Barreau s'implique en faveur de l'instauration de l'Égalité Hommes/Femmes au sein de notre profession.

Nous avons consacré lors de notre premier conseil de l'année la prohibition des agissements sexistes, en mentionnant expressément dans le RIBP qu'ils constituaient des manquements à nos principes essentiels, et, nous avons intégré l'Égalité au sein de nos principes essentiels.

Le Conseil de l'Ordre ce 6 mars, a mis en place un accueil des victimes sécurisé, à l'Ordre et à l'EFB, avec la création de MCO « *référénts collaboration* » et « *référénts harcèlement* », et, qui prévoit des mesures d'accompagnement et de poursuites des auteurs.

Nous avons mis en place une politique volontariste de lutte contre les agissements de harcèlement et de violences sexuelles au sein du Barreau de Paris.

Sanctionner est malheureusement inévitable.

Pour la 1ere fois un arrêté disciplinaire a été rendu à l'encontre d'un avocat pour harcèlement sexuel, alors même qu'il avait fait l'objet d'un non-lieu devant la juridiction pénale.

Cinq enquêtes déontologiques sont en cours.

En outre, dans le cadre de sa lutte contre les violences faites aux femmes,

Le Barreau de Paris, en partenariat avec la Fondation des Femmes, a instauré le Programme « *365 jours pour les droits des femmes : 365 avocat.e.s* ».

Des avocats bénévoles prennent en charge des dossiers de 365 femmes et assurent des consultations gratuites dans notre bus de la solidarité.

Notre volonté est donc de déployer une politique globale d'égalité, développement de carrières, égalité des rémunérations, sanction des dérives... qui sont également des violences faites aux femmes.

Des assises de l'égalité se tiendront au mois de mars prochain au cours desquelles seront remis des trophées de l'égalité aux petites, moyennes et grandes structures démontrant leurs actions en leur sein en faveur de l'égalité.

La prévention demeure la solution la plus efficace et pérenne.

➤ **Un nouveau Tribunal depuis le 16 avril**

Il était attendu...

« *Œuvre de l'architecte mondialement connu Renzo Piano à qui les Parisiens doivent aussi le centre Pompidou, le tribunal de Paris est « une tour de verre et de lumière de 38 étages dans laquelle on entre de plain-pied et dotée d'une salle des pas perdus de 5 000 m² »* » a déclaré Monsieur Jean-Michel HAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Une architecture qui met en exergue la justice du 21^{ème} siècle....

Vendredi dernier, un jeune migrant isolé, clamant sa minorité, s'est jeté du 4ème étage de l'atrium du nouveau TGI qui, par essence, rassemble, plus qu'ailleurs, des personnes en grande souffrance.

Comment ne pas ressentir de la colère alors même que ce drame avait été pressenti, au regard de la configuration des lieux, par l'ensemble des personnels de la justice ?

Le conseil de l'Ordre, réuni en sa séance du 27 novembre 2018, a fait part de son émoi alors même que le geste désespéré de ce jeune homme est intervenu, par un singulier signe du destin, à l'heure où on entend réformer la justice des mineurs par ordonnances.

Nous avons pris acte de l'engagement de la chancellerie de remédier de toute urgence à cette situation et que la sécurité des personnes serait assurée par l'installation d'aménagements sur les garde-corps, manifestement trop bas, et toutes autres solutions dans les plus brefs délais...

Comment ne pas réagir aussi face aux problèmes de circulation au sein du nouveau Tribunal, dont celle des avocats volontaires qui assurent la défense d'urgence des plus malheureux :

- Un local et un banc unique ont été attribués pour la permanence juridique gratuite à l'attention des mineurs isolés ;
- La configuration impropre d'un bureau pénal en charge de l'organisation des permanences pénales, des permanences victimes, mineurs, étrangers, hospitalisation d'office ... celles-là même qui doivent permettre un accès au droit pour tous, n'est pas digne du service public auquel nous participons.

Face à toutes ces difficultés que vous connaissez, je tiens, Monsieur le Président HAYAT, à vous rendre hommage.

Vous êtes toujours à l'écoute.

Vous avez accédé, avec Madame la Garde des Sceaux, à notre demande de procéder à la suppression des boxes vitrés dans la plupart des salles d'audience pénales afin de ne pas nuire aux droits de la défense et rendre possible la communication avec les prévenus.

Vous êtes désireux tout comme nous d'harmoniser les liens entre magistrats et avocats :

Nous sommes tous investis d'une même mission de service public consistant à servir la Justice, être à l'écoute de nos concitoyens.

« Le moment n'est-il [...] pas venu que magistrats et avocats se penchent ensemble sur la question de leur déontologie commune dans leurs rapports mutuels », a interrogé Bertrand Louvel, premier président de la Cour de cassation, lors de l'audience solennelle qui s'est tenu en 2017.

« N'en va-t-il pas de la tenue de notre justice et de l'image qu'elle diffuse auprès de nos concitoyens ? », a-t-il insisté.

Une vision que nous partageons pleinement à telle enseigne que dans le cadre du « Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation Magistrats-Avocats » nous participons à l'élaboration d'un projet de charte destiné à « *Privilégier une déontologie vivante,*

dynamique qui regarde l'éthique comme une déontologie en devenir ».

Je veux croire en l'Avenir.

Je veux croire que nous serons entendus avant le 12 décembre, date fixée pour notre prochaine mobilisation et que la Justice conservera son humanité et sa proximité des citoyens, dans le respect de chacun.

Notre Maison de l'Avocat se construit aux côtés du Tribunal de Paris, comme un symbole de cette justice qui nous unit.

C'est dans cette espérance que je vous y accueillerai lors de notre prochaine Rentrée Solennelle !

Marie-Aimée PEYRON

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris